



SECOURS

- 1 - Désigner un ou plusieurs PPD (Point de première destination) selon l'étendue du territoire de chasse. Un PPD doit avoir pour principale caractéristique d'être facilement localisable par l'équipe des premiers secours (croisement, terrain de sport, belvédère, etc...)
- 2 - En cas d'accident, composer le 18 (Sapeurs-pompiers), le 15 (SAMU, urgences vitales) ou le 112 (Numéro d'urgence unique Européen). Au téléphone, localiser l'accident en mentionnant la commune, le massif, précisez accident de chasse et la situation du PPD. Ensuite, faites la description de la victime et pour finir ne jamais raccrocher en premier, laisser son numéro de téléphone.
- 3 - Stationnement des véhicules : Il faut toujours laisser les chemins libres d'accès pour que le véhicule des secours puisse accéder au plus près de l'accident.



Réalisé par Jean-Luc RIES,
président de la commission sécurité

Source Fédé, Bernard LAZARUS



RÈGLEMENT DE BATTUE



Source Photos : Philippe JAEGER

**VOTRE SIGNATURE ET ENREGISTREMENT AU REGISTRE
DES PARTICIPANTS VALENT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Signification des coups de trompe :

- | | |
|-------------------------------|---|
| 1 coup Début de traque | 4 coups Arrêt immédiat de la chasse, rassemblement |
| 2 coups Fin de traque | |

Répéter les coups de trompes est aussi une forme de sécurité

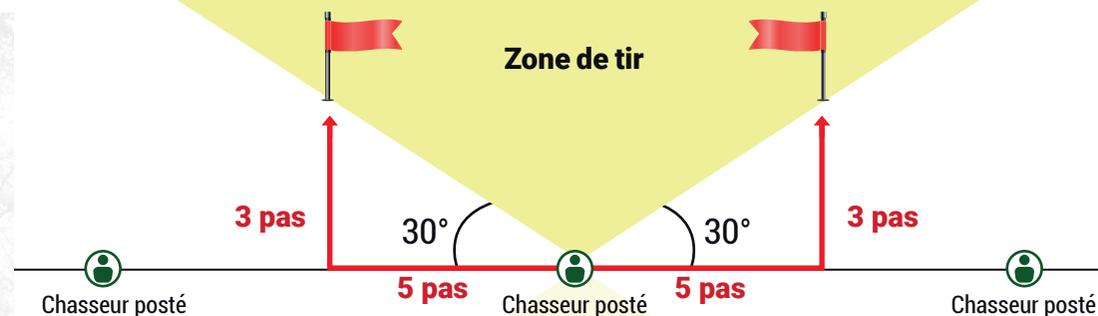


RÈGLEMENT DE BATTUE

- 1 - Vous devez obligatoirement être en possession de votre permis de chasser validé et de votre attestation d'assurance.
- 2 - Vous devez vous conformer aux consignes qui vous sont indiquées par le présent règlement de battue et aux consignes particulières de l'adjudicataire, président, capitaine de chasse ou encore chef de ligne.
- 3 - Le port d'un vêtement fluorescent de couleur rouge ou orange est obligatoire.
- 4 - Pendant les déplacements en voiture, votre arme doit être déchargée et rangée dans une housse ou une mallette ou encore l'arme démontée.
- 5 - Pendant les déplacements à pied, votre arme doit être visible, sortie de la housse, déchargée, cassée, culasse ouverte ou arme démontée.
- 6 - Une fois arrivé au poste, ventre au bois pour tirer au rembucher, vous baliserez de suite votre angle de tir en respectant les 30° soit 5 pas à gauche et à droite et 3 pas en avant et en arrière.
- 7 - Vous vous mettez obligatoirement en rapport avec vos voisins afin de repérer leur poste mais aussi pour vous faire repérer par eux. (Voir et être vu)
- 8 - Dès votre prise de poste tout déplacement sera interdit jusqu'à l'annonce de fin de traque. Une fois assis ne posez pas votre arme sur vos genoux ou sur votre siège. En aucun cas le canon ne peut être pointé vers le voisin.
- 9 - Vous pourrez tirer dès le 1er coup de trompe à condition que toutes les règles de sécurité soient mises en œuvre, sauf avis contraire du chef de ligne.
- 10 - Les deux premiers chasseurs postés à chaque coin ont obligation de tirer au rembucher sauf avis contraire du chef de ligne.
- 11 - Le tir dans la traque est interdit sauf avis contraire du chef de ligne.
- 12 - Il est interdit de balayer la ligne des rabatteurs ou des chasseurs avec l'arme épaulée.
- 13 - Identifiez parfaitement le gibier avant le tir et ne tirez jamais au jugé.
- 14 - Tout tir doit être fichant et à courte distance. Ne jamais tirer assis sur un siège.
- 15 - Ne mettez pas en danger vos compagnons de chasse, les rabatteurs et autres utilisateurs de la nature. Ne tirez pas si les chiens sont trop proches du gibier.
- 16 - Il est interdit de tirer après les deux coups de trompe. Faites obligatoirement suivre les coups de trompe.
- 17 - Attendez impérativement au poste le retour du chef de ligne pour lui rendre compte et de procéder au contrôle de tir. Ne suivez jamais un animal blessé sur plus de 50 mètres.
- 18 - Marquez et signaler la direction de fuite d'un animal blessé.

Le chef de traque a la possibilité de porter une arme de chasse à condition d'avoir suivi la formation « Chef de Traque » dispensée par la Fédération des Chasseurs.

Dans le cas de deux équipes de rabatteurs, il y a possibilité d'avoir deux chefs de traque pouvant porter une arme de chasse mais toujours dans le seul but d'achever un animal blessé.

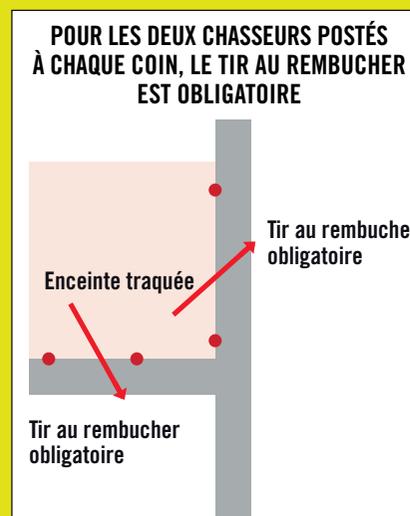


Le respect de l'angle de tir des 30°

(Défini par l'arrêté Préfectoral du 11 juin 2007)

Un gage supplémentaire de sécurité

La Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin vous recommande de baliser l'angle des 30° avec un fanion ou autre objet fluo chaque fois que cela est possible.



➔ Lors de la chasse, rappelez les chiens qui sortent de la traque et en fin de traque, merci de les ramener impérativement au lieu de rassemblement.

➔ Vous ne devez en aucun cas déplacer un gibier soumis au plan de chasse, non bagué.

➔ Lorsque vous chassez le petit gibier, quelques règles supplémentaires de sécurité s'imposent, à savoir :

- Pour traverser un fossé ou passer par-dessus un obstacle, casser votre fusil et sortez les cartouches.
- En chasse devant soi, chasseurs et accompagnants doivent progresser ensemble et respecter une ligne parfaite.
- Un gibier qui piète ne doit jamais être tiré.
- Ne jamais tirer à hauteur d'homme. Un angle de 45° vers le haut est recommandé.
- A la rebrousse, l'angle de tir doit être supérieur à 30° car la gerbe de plomb « arrose » plus qu'une balle.